

La CMA vous accompagne pour votre VAE

AVANT

- Présentation de la procédure VAE
- Analyse approfondie de vos besoins et de votre parcours
- Des conseils pour monter votre demande de financement
- Analyse et établissement de la demande de faisabilité

PENDANT

- Accompagnement individuel et personnalisé en présentiel et à distance
- Écoute et regard neutre pour vous aider à prendre du recul et expliciter votre expérience
- Architecte accompagnateur de parcours VAE présent à vos côtés, pour vous aider à mener votre réflexion et vos démarches

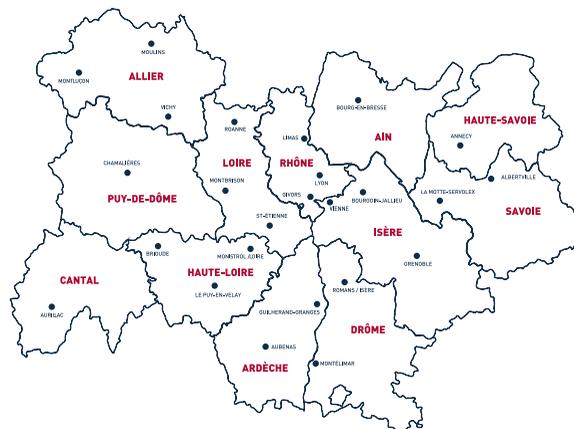
APRÈS

- Préparation avant le passage devant le jury
- Préconisations concrètes en cas de validation partielle ou non validation pour finaliser votre projet

LES + CMA

- ⊕ La CMA est habilitée France VAE
- ⊕ Des architectes accompagnateurs de parcours formés
- ⊕ Des outils et méthodes reconnues par le monde professionnel
- ⊕ Un réseau d'experts, de partenaires et d'entreprises
- ⊕ Membre de la plateforme des certificateurs Auvergne-Rhône-Alpes
- ⊕ La prestation d'accompagnement VAE peut être adaptée aux personnes en situation de handicap

CMA FORMATION



La CMA vous conseille et vous accompagne pour votre VAE tout au long de l'année.

Contactez-nous ou inscrivez-vous pour participer à une réunion d'information en ligne.



 **3006**

vae@cma-auvergnerhonealpes.fr

cma-auvergnerhonealpes.fr



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

conception : CMA Auvergne-Rhône-Alpes - Janvier 2023 - photos : ©Adobe stock



VAE
Validation des Acquis de l'Expérience

Obtenez
la **reconnaissance**
de votre expérience

#ARTISANDEVOTREVIE



Obtenez un titre en valorisant vos compétences

La formation n'est plus le seul moyen de valider un diplôme. La Validation des Acquis de l'Expérience peut vous permettre de valoriser votre savoir-faire en faisant reconnaître vos acquis et vos compétences par l'**obtention d'une certification, d'un titre ou d'un diplôme.**

LES OBJECTIFS

La VAE permet de :

- Répondre à un **besoin de reconnaissance** personnelle
- Se repositionner sur le **marché de l'emploi**
- Changer de **statut professionnel**
- Répondre aux exigences du règlement d'**un concours** ou des conditions spécifiques de **recrutement**
- Obtenir un **allègement de parcours** de formation

LES AVANTAGES DE LA VAE

- **Reconnaissance** de l'expérience et des savoir-faire
- **Mise en cohérence** des compétences acquises et du niveau de diplôme
- **Accessible à tous**, quel que soit son âge et son statut
- Première étape vers une **évolution professionnelle**

LES ÉTAPES

1 Information

Participez à une réunion d'information gratuite et sans engagement pour en savoir plus sur les conditions d'accès, les différentes étapes et pour vérifier votre éligibilité à la VAE.



2 Choix du diplôme

Déterminez si un ou plusieurs diplômes correspondent à votre expérience et pourraient vous aider à réaliser votre objectif. En cas de doute, faites vous accompagner par votre conseiller CMA.



3 Candidature

Contactez votre conseiller CMA ou rendez-vous sur vae.gouv.fr et cliquez sur « Démarrez un parcours ». Détaillez les grandes lignes de votre projet de VAE et sélectionnez la structure qui vous accompagnera. Un architecte accompagnateur de parcours vous contactera dans les jours qui suivent pour vous proposer un 1^{er} rendez-vous.



4 Rencontre avec votre architecte accompagnateur de parcours

Avec lui, validez le choix du diplôme, construisez un parcours d'accompagnement (avec formations courtes si besoin). Il s'occupera de la demande de financement de votre parcours.

5 Parcours d'accompagnement et rédaction du dossier d'expérience

Rédigez un dossier décrivant vos expériences et les compétences que vous avez développées. Suivez les éventuelles formations vous permettant d'acquérir les compétences manquantes nécessaires à l'obtention de votre diplôme. Tout au long de cette étape, votre architecte accompagnateur de parcours vous guide et vous préparera à l'étape finale, le passage devant le jury



6 Passage devant un jury

Entretenez-vous avec un jury expert du diplôme afin d'échanger sur votre dossier. Vous pouvez aussi être amené à réaliser des mises en situation concrètes selon la nature de votre diplôme. Peu de temps après le jury, vous connaîtrez votre résultat définitif.

PUBLIC

La VAE est ouverte à tous, quelque soit son statut ou sa situation.

PRÉ-REQUIS

Avoir acquis une expérience de manière continue ou discontinue en rapport direct avec le titre visé.

FINANCEMENT

Prise en charge possible selon votre statut (artisan, salarié, conjoint, demandeur d'emploi).